

PROGRAMME ERASMUS + 2023 : FICHE-ACTION PARTENARIATS EN FAVEUR DE LA COOPERATION
Projets prospectifs

Projets prospectifs	
Présentation de l'action : « Qu'est-ce que c'est ? »	<p>Les projets prospectifs sont des projets de coopération transnationale de grande envergure visant à définir, élaborer, tester et/ou évaluer des approches innovantes, susceptibles d'être transférables et exploitables de manière durable dans différents contextes thématiques ou géographiques, afin d'améliorer les systèmes européens d'éducation et de formation.</p> <p>Ces projets sont construits autour d'idées prospectives qui apportent des réponses aux priorités stratégiques de l'Union Européenne et qui conduisent à des changements systémiques tant au niveau des pratiques que des politiques publiques. Ils mettent en œuvre un ensemble cohérent d'activités sectorielles ou transsectorielles, et, sont composés d'un mélange d'organismes publics et privés associant des chercheurs, des praticiens et des partenaires ayant la capacité d'interpeller les décideurs politiques.</p>
Priorités visées	<p>Les projets prospectifs se structurent en 3 lots, chacun répondant à des priorités européennes stratégiques :</p> <p>Lot 1 / Education au numérique (tous secteurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorité n° 1: technologies de l'éducation (EdTech): transposition à plus grande échelle des solutions établies dans l'UE au moyen de la coopération et de l'assurance qualité - Priorité n° 2: approches pédagogiques efficaces en matière d'informatique pour l'enseignement primaire et secondaire; - Priorité n° 3: élaboration de programmes de formation pour les enseignants et de programmes d'études visant à lutter contre la désinformation et à promouvoir la culture numérique. <p>Lot 2 / Enseignement et formation professionnels (EFP)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorité n° 4: microcertifications pour améliorer l'employabilité; - Priorité n° 5: amélioration de l'attractivité de l'EFP par des partenariats et des réseaux de prestataires d'EFP. <p>Lot 3 / Formation des adultes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorité n° 6: création de registres nationaux d'offres de formation soumises à un processus d'assurance de la qualité et pertinentes pour le marché du travail ; - Priorité n° 7: soutien au pacte pour les compétences.
Types d'activités : « En pratique »	<p>Lot 1 / Tous secteurs éducation & formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des approches à l'échelle des établissements en matière de durabilité • Développer les aptitudes et les compétences des apprenants et des éducateurs en matière de durabilité • Donner aux citoyens les moyens d'agir en faveur de la durabilité, de l'environnement et du changement climatique, y compris dans le contexte de la nouvelle coalition «Éducation pour le climat» <p>Lot 2 / Enseignement et formation professionnels</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation et l'évaluation d'outils ou de structures de coopération entre les grandes entreprises et les micros, petites et moyennes entreprises (PME) pour développer le perfectionnement et la reconversion professionnels • Renforcement des capacités des systèmes d'EFP à entreprendre des activités de R&D appliquée et à gérer des projets d'innovation avec d'autres organisations, en particulier les PME. <p>Lot 3 / Education des adultes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre pratique et intégrée des étapes des parcours de renforcement des compétences, soutenue par des mesures de sensibilisation et d'orientation en faveur des adultes peu qualifiés
Partenaires	<p>Pour tous les lots : le projet doit inclure au moins 3 partenaires, issus d'au moins 3 États membres de l'UE et pays tiers associés au programme (dont au moins 2 États membres de l'UE).</p> <p>Pour le lot 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet doit inclure au moins 3 partenaires, issus d'au moins 3 États membres de l'UE et pays tiers associés au programme (dont au moins 2 États membres de l'UE) - au moins une autorité publique au niveau national ou régional issue d'un État membre de l'UE ou d'un pays tiers associé au programme, en tant que candidat - au moins une entreprise spécialisée dans les technologies de l'éducation (au titre de la priorité n° 1, EdTech) <p>Pour le lot 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins six candidats issus d'au moins trois États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme. - au moins une entreprise ou organisation représentative de l'industrie ou du secteur - au moins un prestataire d'enseignement et de formation professionnels ou une organisation représentative (au niveau secondaire ou tertiaire). <p>Pour le lot 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins trois candidats issus d'au moins trois États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme - le projet doit comprendre des entités publiques ou privées chargées de l'organisation et/ou du financement et/ou de la prestation de services éducatifs aux adultes en tant que candidats ou partenaires associés. - Au titre de la priorité n° 7, le projet doit uniquement inclure des partenaires participant à des partenariats existants adhérant au pacte pour les compétences.
Financement de l'action	<p>Le montant maximal de la subvention de l'Union européenne par projet s'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot 1 / 1 500 000 EUR • Lot 2 / 900 000 EUR • Lot 3 / 1 000 000 EUR <p>Cette action suit un modèle de financement forfaitaire. Le montant de la contribution forfaitaire unique sera déterminé sur la base du budget prévisionnel du projet proposé par le candidat. Cette contribution forfaitaire sera limitée à 80 % au maximum du budget prévisionnel déterminé après évaluation de la candidature.</p>

Durée du projet	<p>Lot 1 / la durée du projet est comprise entre 24 et 48 mois Lot 2 / la durée du projet est de 36 mois. Lot 3 / la durée du projet est de 24 mois.</p> <p>La durée du projet devra être choisie au stade de la candidature, en fonction de l'objectif du projet, du type d'activités prévues sur toute sa durée, ainsi que du budget et des ambitions définis pour le projet.</p>
Critères d'évaluation	<p>Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs et priorités de l'action : 30/100 • Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet : 30/100 • Qualité du partenariat et des modalités de coopération : 20/100 • Impact : 20/100
Procédure de candidature UGA	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renseigner la fiche d'intention de dépôt de projet et la faire valider par les différentes instances impliquées 2. Une fois la fiche validée, l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale accuse réception de cette fiche et transmet les éléments pour initier la candidature 3. Soumettre le projet à l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale au plus tard 3 semaines avant la date limite du dépôt de projet 4. L'équipe Projets fait valider le projet par la Vice-présidence Relations Internationales et fournit au porteur le document d'engagement de l'UGA au projet. 5. Le porteur dépose le projet en lien avec l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale.
Ressources documentaires	<p>Une fiche dédiée aux actions de Projets Prospectifs : https://monprojet.erasmusplus.fr/forward-looking-project</p> <p>Guide du programme Erasmus + 2023 pp. 328-344 https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/document/erasmus-programme-guide-2023</p> <p>Liste des projets financés depuis 2020, la Plateforme des Résultats des Projets Erasmus+ https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects/projects-lists</p> <p>Exemple de formulaire de candidature : https://monprojet.erasmusplus.fr/forward-looking-project</p>
Date limite de dépôt	<p>Date limite de remontée à la DGD 22 février 2023 Date limite de dépôt UE 15 mars 2023 à 17h00</p>